



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-reacteur-EPR-en-vedette-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Le réacteur EPR en vedette du projet de loi sur l'énergie**

**5 mai 2004**

## Le réacteur EPR en vedette du projet de loi sur l'énergie

PARIS (Reuters) - Nicolas Sarkozy a présenté en conseil des ministres un projet de loi d'orientation sur l'énergie qui réaffirme la primauté du nucléaire et confirme, sans plus de précisions, la construction en France d'un réacteur européen à eau pressurisée (EPR).

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a rappelé les quatre axes de réforme qu'il avait détaillés le 15 avril lors du débat d'orientation sur la politique énergétique de la France à l'Assemblée nationale.

Nicolas Sarkozy entend "diversifier le panier énergétique français" en favorisant le développement des énergies renouvelables (solaire thermique, biomasse, hydraulique, éolien) mais priorité reste à la filière nucléaire avec l'assemblage d'un EPR, fer de lance d'une nouvelle génération de centrales.

La moitié du parc nucléaire français aura en moyenne 30 ans en 2011, durée de vie initialement prévue pour une centrale.

Selon Bercy, la technologie de l'EPR est dix fois plus sûre, 10% moins chère qu'un réacteur classique et produit 15 à 30% de déchets en moins.

Lors du débat à l'Assemblée, Nicolas Sarkozy avait estimé que le déploiement industriel de l'EPR était possible "dès 2020", alors que les experts estiment que la génération suivante de réacteurs - la quatrième - ne sera disponible "au mieux" qu'à l'horizon 2045.

### MAITRISER LA CONSOMMATION D'ENERGIE

Prié de dire quand et où ce réacteur nouvelle génération serait assemblé, le porte-parole du gouvernement a déclaré mercredi que "ce point n'a[vait] pas été évoqué dans le détail" en conseil des ministres.

"Ce texte est un texte d'orientation générale puisque son objet vise à déterminer une stratégie d'ensemble. Les choses n'ont pas été plus précisées", a dit Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement.

Autres pistes de réforme : "mener une action volontariste dans le domaine de la maîtrise de l'énergie" en visant une baisse de l'intensité énergétique (rapport entre consommation d'énergie et PIB) de 2% par an à l'horizon 2015.

Le projet de loi prévoit un système de certificats d'économie d'énergie pour aider au financement d'opérations de maîtrise de l'énergie, y compris chez les particuliers.

- Veiller au développement d'un réseau de transport "efficace" et de capacités de stockage "suffisantes" pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la France.

- Développer fortement la recherche, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et du nucléaire.

Au chapitre environnemental, la France se donne toujours pour objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le ministère de l'Economie songe également à accorder des dégrèvements fiscaux aux entreprises, notamment aux PME, qui sont prêtes à consentir un effort en matière de protection de l'environnement.